



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* :

QU' une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert se tiendra le mardi 20 janvier 2025 à 18 h 30, à l'hôtel de ville, au 2021 rue Principale, afin d'adopter le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2026 et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Cuthbert ce 12 janvier 2026

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier